

Conditions Générales de Vente - RÉSERVATION d'HEBERGEMENT

La réservation devient ferme lorsque le service a reçu l'acompte égal à 30% du montant du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client (avant la date limite figurant sur ce dernier).

ARRIVÉE

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le propriétaire (coordonnées sur le contrat).

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation du présent contrat doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception faisant foi.

En cas d'annulation du fait du client antérieurement au 30 jours avant le début du séjour, et en l'absence de prise en charge par l'assurance annulation, l'acompte reste acquis au propriétaire, même en cas de paiement par bon cadeau.

En cas d'annulation dans les 30 jours avant le début du séjour, le solde du montant du séjour est intégralement dû par le client.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat est annulé et le propriétaire peut disposer de sa location. L'intégralité du séjour est dû par le client.

Nos hébergements étant tous agréés clé-vacances, vous pouvez souscrire une assurance annulation (voir détail et souscription : <https://www.pinkassur.com/partenaire-clevacances/>)

CAPACITÉ

Chaque contrat est établi pour une capacité maximum de personnes (valable de nuit comme de jour) qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires.

USAGE

Le locataire doit user de la chose louée raisonnablement et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux et notamment d'éviter tout bruit ou comportement, de son fait, du fait de sa famille ou du fait de ses relations, de nature à troubler le voisinage.

Il s'engage à respecter la charte du centre disponible sur le site <http://evasionaunaturel.com/charte> ou sur demande par mail. Il s'engage à la transmettre à ses invités et à la faire respecter.

ASSURANCE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

ÉTATS DES LIEUX

Pour les locations un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du chalet à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier avant son départ (formule ménage sur demande).

DÉPÔT DE GARANTIE

À l'arrivée du client dans une location, une caution dont le montant est indiqué sur le contrat définitif est demandée par le propriétaire. Après établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur aux heures mentionnées sur la fiche descriptive ou sur le contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, ou pour les locations d'événement de groupe la caution est détruite par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

CHÈQUES VACANCES

Les chèques vacances sont acceptés comme moyen de paiement. Ils ne sont pas remboursables.

AUTORISATION DE MARKETING

En réservant à l'évasion au naturel, vous acceptez de recevoir des informations et conseils liés à votre séjour de la part de Chartreuse Tourisme et de l'évasion au naturel.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Chartreuse Tourisme, pour vous permettre de recevoir des informations liées à votre séjour et votre arrivée qui intéressent réellement et des propositions d'expériences en fonction de vos centres d'intérêts.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à Chartreuse Tourisme -- Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la structure : Chartreuse Tourisme, Résidence le Bois des Lièvres, 38380 Saint Pierre de Chartreuse, tél 0476886400 e-mail: info@chartreuse-tourisme.com

LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. A défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige.

Il s'agit donc d'une alternative à l'action judiciaire souvent longue et coûteuse. Le consommateur garde néanmoins la possibilité de saisir le juge si la médiation n'aboutit pas.

<https://signal.conso.gouv.fr/fr>